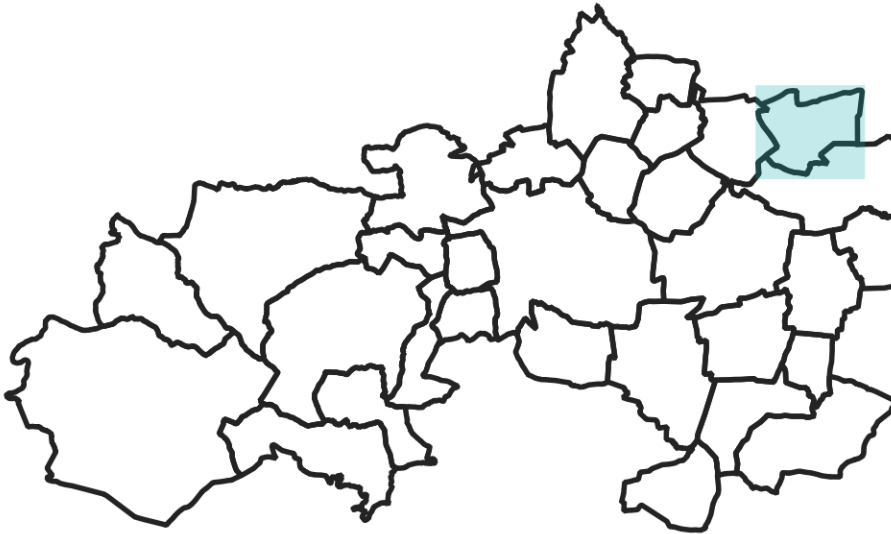




PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
Commune de Surat

PLUI approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025
Mise à jour n°2 effectuée par arrêté du Président le 02 juin 2026

Sources : DGFPR, Cadastre, juillet 2025
Réalisation : SIG-RLV 06/2026



- Limite communale
- Bâti dur
- Bâti léger
- Cours d'eau
- Limite parcellaire

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Zone urbanisée :

habitat :

UCb

 - Zone de centre ancien et de hameau des communes périurbaines

URg

 - Zone à dominante résidentielle qui s'est construite sous forme de lotissements pavillonnaires ou d'habitat diffus

UAa

 - Zone d'activités artisanales

UE

 - Zone à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics qui répondent à des missions d'intérêt général

UJ

 - Zone de jardins en milieu urbain à protéger et à valoriser

Zone à urbaniser sur le court ou moyen terme :

1AUE

 - Zone de développement à vocation d'équipement d'intérêt collectif et de services publics

Zone à urbaniser bloquée :

2AUR

 - Zone à urbaniser à vocation d'habitat, urbanisables à long terme

N

 - Zone naturelle du territoire, dont la constructibilité est réduite afin de protéger ce type d'espace, d'en préserver la qualité environnementale et paysagère et permettre son entretien

Np

 - Zone naturelle de haute valeur environnementale ou des milieux sensibles dans lesquels la constructibilité est interdite

Ac

 - Zone agricole constructible

Ap

 - Zone agricole à préserver, sur lesquelles le développement n'est pas souhaité

PRESCRIPTIONS

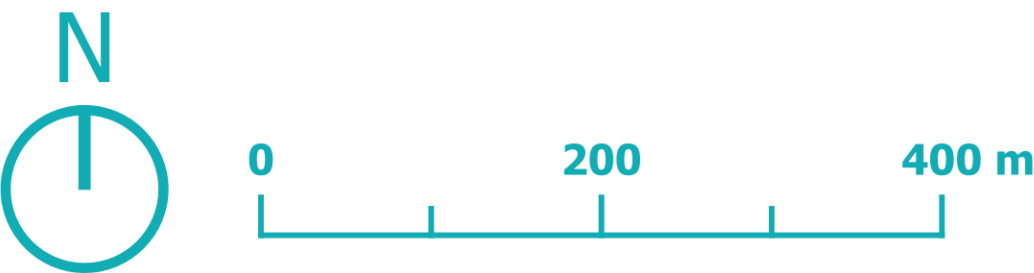
Emplacement Réservé (L151-41)

Orientation d'Aménagement et de Programmation

Linéaire à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)

Patrimoine bâti à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19)

Petit patrimoine à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19)

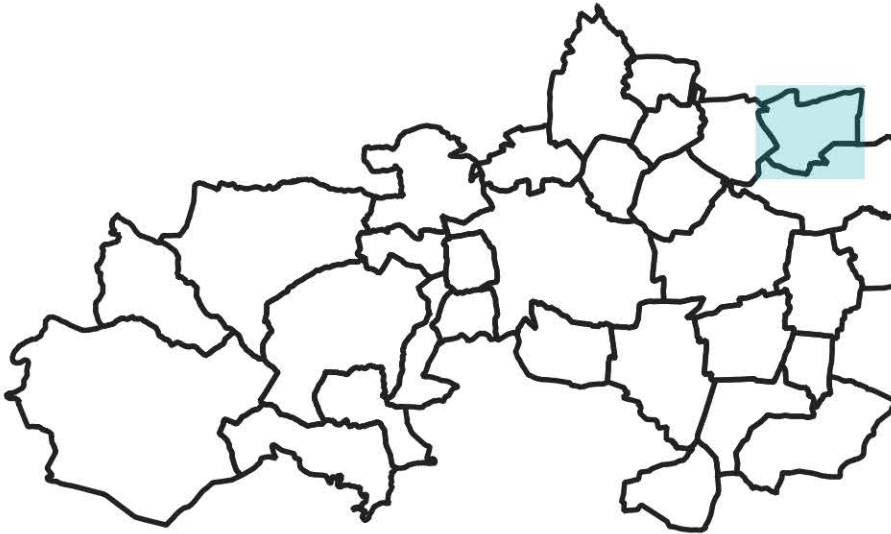




PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
4-3.e - Plan des éléments patrimoniaux
Commune de Surat

PLUI approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 7 mars 2023
Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 9 avril 2024
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 10 décembre 2024
Mise à jour n°1 effectuée par arrêté du Président le 15 mai 2025
Mise à jour n°2 effectuée par arrêté du Président le 02 juin 2026

Sources : DGFiP, Cadastre, juillet 2025 - CRAIG
Réalisation : SIG-RLV 06/2026



- Limite communale
- Bâti dur
- Bâti léger
- Cours d'eau
- Limite parcellaire

 Linéaire à préserver pour des motifs d'ordre écologique [L151-23] Patrimoine bâti à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural [L151-19] Petit patrimoine à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural [L151-19]

Pour connaître les règles applicables aux éléments identifiés, se référer à l'ANNEXE 4-3a : Prescriptions réglementaires.
Des fiches des éléments identifiés au titre de l'article L151-19 sont annexés au règlement :
- ANNEXE 4-3b : Fiche du bâti à préserver (sans Riom)
- Annexe 4-3c : Fiche du bâti à préserver de Riom

LE REGLEMENT ECRIT	
4-2 a	Dispositions générales, dispositions communes et Lexique
4-2 b	Dispositions des zones urbaines [U]
4-2 c	Dispositions des zones à urbaniser [AU]
4-2 d	Dispositions des zones naturelles [N] et agricoles [A]
4-2 e	Plan des Hauteurs

LES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES AU REGLEMENT ECRIT		
Présentation des prescriptions réglementaires et fiches patrimoniales		
4-3	4-3 a	Prescriptions réglementaires
	4-3 b	Fiche du bâti à préserver (sans Riom)
	4-3 c	Fiche du bâti à préserver de Riom
	4-3 d	Plan des Ensembles Patrimoniaux Bâti de Riom
	4-3 e	Plans communaux présentant les éléments du patrimoine soumis à l'article L151-19 et L151-23
4-4	Couleurs & Nuancier	
4-5	Palettes végétales	
4-6	Liste des emplacements réservés	

